

Base de tarification mensuelle
Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification
(000 \$)

No de ligne	Description	Écart	Budget 2012	5/7-2012	Budget 2013	Écart
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
		(3)-(2)				(4)-(3)
1	Immobilisations					
2	Valeur historique	7 013	3 057 029	3 064 041	3 164 574	100 532
3	Amortissement cumulé	<u>7 389</u>	<u>(1 540 179)</u>	<u>(1 532 789)</u>	<u>(1 592 952)</u>	<u>(60 163)</u>
4	Valeur nette (a)	14 402	1 516 850	1 531 252	1 571 621	40 369 (a)
5	Contributions					
6	Valeur historique	(141)	(431 625)	(431 766)	(431 766)	0
7	Amortissement cumulé	<u>100</u>	<u>373 920</u>	<u>374 020</u>	<u>377 378</u>	<u>3 358</u>
8	Valeur nette	(41)	(57 706)	(57 746)	(54 388)	3 358
9	Total des immobilisations	14 361	1 459 144	1 473 506	1 517 233	43 727
10	Fonds de roulement					
11	Encaisse (b)	1 283	15 417	16 700	16 449	(251)
12	Matériaux et inventaires de gaz (c)	<u>(7 225)</u>	<u>93 874</u>	<u>86 649</u>	<u>75 427</u>	<u>(11 221)</u> (c)
13	Total du fonds de roulement	(5 942)	109 291	103 349	91 876	(11 473)
14	Coûts non amortis					
15	Frais reliés à la dette	377	4 535	4 911	5 090	178
16	Frais reliés à l'expansion	0	120	121	33	(88)
17	Programmes commerciaux	(191)	107 115	106 925	109 472	2 548 (d)
18	Développement des systèmes informatiques (e)	(5 013)	42 102	37 089	40 822	3 733 (e)
19	Frais reliés au coût du gaz (f)	12 022	39 412	51 435	48 615	(2 820) (f)
20	Cotisations d'impôts	(0)	(213)	(213)	203	416
21	Indemnités de départ	(1)	2 071	2 070	1 108	(962)
22	Frais des intervenants	(1)	646	646	967	321
23	Brevets	(0)	45	45	40	(6)
24	Redevances à la Régie	0	12	13	695	682
25	PGEÉ - Dépenses et subventions	(0)	(279)	(279)	(87)	192
26	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	(0)	2 153	2 153	2 157	4
27	Fr. reporté - Provision auto-assurance	(1)	525	524	(1)	(525)
28	Trop-perçu	(0)	(18 281)	(18 281)	(8 398)	9 884 (g)
29	Récupération écart de revenus	0	(4 652)	(4 652)	(1 397)	3 255 (h)
30	Récupération écart de revenus Fonds vert	(0)	(741)	(742)	(603)	139
31	Fonds vert annuel (Équilibre revenus et dépenses)	0	(2 429)	(2 429)	(6 743)	(4 314) (i)
32	Quote-part à l'AEÉ	0	1 097	1 097	94	(1 003)
34	Mauvaises créances	0	176	176	0	(176)
35	Gain / Perte sur disposition d'actifs	0	(223)	(223)	46	269
36	Fonds d'efficacité énergétique	0			(2 950)	(2 950) (j)
37	Vacances à payer	0			7 826	7 826 (k)
36	Récupération nivellement gaz perdu	0	1 277	1 277	377	(900)
37	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	0	52 845	52 845	33 803	(19 042) (L)
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	<u>0</u>	<u>(1 169)</u>	<u>(1 169)</u>	<u>(1 119)</u>	<u>50</u>
39	Total des coûts non amortis	7 192	226 146	233 338	230 049	(3 289)
40	Sous-total	15 612	1 794 581	1 810 193	1 839 158	28 965
41	Provision - Auto - assurance	<u>894</u>	<u>(2 535)</u>	<u>(1 642)</u>	<u>(1 986)</u>	<u>(344)</u>
42	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>16 505</u>	<u>1 792 046</u>	<u>1 808 551</u>	<u>1 837 172</u>	<u>28 621</u>

Base de tarification mensuelle
Explication des variations des moyennes mensuelles
de la base de tarification

(000 \$)		
(a)	14 402	Cet écart s'explique principalement par le solde du 1er octobre 2011 supérieur aux prévisions et par une augmentation des investissements anticipés en 2012.
	40 369	Cet écart s'explique principalement par l'évolution à la hausse du solde d'ouverture combinée à l'intégration à la base de tarification au 1er octobre 2012, de coûts engagés et maintenus hors base au cours de l'exercice 2011-2012, ainsi qu'à l'évolution moyenne des additions et des amortissements de l'année.
(b)	1 283	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, plus particulièrement en ce qui concerne la réduction du délai de paiement des fournisseurs du coût du gaz, résultant de la hausse du poids relatif des dérivatifs financiers, dont le délai de paiement est de 0 jour.
(c)	(7 225)	Cet écart est attribuable la baisse du prix moyen de la fourniture par rapport aux prévisions, compensée par une hausse du niveau moyen des inventaires.
	(11 221)	Cet écart est attribuable à la baisse prévue du prix de la fourniture et du transport au dossier tarifaire 2013 par rapport à celui du 5/7 2012, jumelée à une baisse du niveau moyen des inventaires.
(d)	2 548	Cet écart s'explique par l'évolution à la hausse des soldes d'ouverture combinée à l'augmentation des additions anticipées.
(e)	(5 013)	Cet écart s'explique principalement par le solde d'ouverture du 1er octobre 2011 inférieur à la projection, en raison du retard dans les investissements en 2011, notamment pour le projet SAP 2B.
	3 733	Cet hausse s'explique essentiellement par l'évolution à la hausse du solde d'ouverture, compensée partiellement par la diminution des investissements anticipés en 2013, en raison notamment de l'achèvement du projet SAP 2B.
(f)	12 022	Cet écart s'explique essentiellement par la fluctuation à la baisse du prix de la fourniture ainsi qu'à la baisse du prix du transport en début d'
	(2 820)	Cet écart est occasionné par la fluctuation à la baisse du prix de la fourniture au cours de l'exercice 2012.
(g)	9 884	Cet écart reflète la variation des trop-perçus réalisés au cours des exercices 2010 et 2011.
(h)	3 255	L'écart de revenu lié à l'application tardive de la grille des tarifs pour les services T, D, É constaté au cours de l'année 2012 est intégré au dossier tarifaire 2013, alors que celui de l'année 2011 est intégré dans la prévision 5/7 2012. L'écart constaté pour l'année 2012 a été inférieur à celui pour l'année 2011.
(i)	(4 314)	Cet écart résulte principalement de l'introduction dans la base de tarification en 2013 du compte de frais reportés relatif l'équilibre du Fonds vert pour la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011.
(j)	(2 950)	Conformément à la pièce Gaz Métro-13, Document 6, le solde du Fonds en efficacité énergétique au 30 septembre 2012 est remboursé aux clients. Il entre dans la base de tarification au 1er octobre 2012 et est amorti sur 1 an.
(k)	7 826	Conformément à la décision D-2012-077, ce compte de frais reportés correspond à la contrepartie du solde de la provision de vacances à payer au 30 septembre 2012 qui entre dans la base de tarification au 1er octobre 2012 et sera amorti sur une période de 5 ans.
(L)	(19 042)	Cet écart reflète la décroissance des soldes de comptes de stabilisation résultant de la progression de l'amortissement entre 2012 et 2013. De plus, l'intégration à la base de tarification en 2013 du compte de stabilisation de l'exercice 2011 dont le solde est créditeur jumelée à la fin de la période d'amortissement du compte de stabilisation de 2006, accentuent cet écart.